

Point n°2

Avant de passer aux votes des commissions, nous souhaitons faire une intervention car nous avons quelques interrogations et quelques remarques à faire.

Ce sont les appellations des commissions qui amènent nos interrogations avec les répartitions des domaines de compétences des adjoints publiées dans le trombinoscope.

Concernant le social, une adjointe est en charge de l'accompagnement social de la personne et une autre de l'accompagnement des familles. Pourquoi la famille ne fait-elle pas partie des missions de l'Adjointe en charge du CCAS ? Pourquoi cette séparation ? Pour quelle efficacité ?

De même, un adjoint est en charge des mobilités et un autre des modes de déplacement doux (si ces derniers ne font pas parties des mobilités nous ne comprenons pas la cohérence et donc l'efficacité de ces répartitions.)

De plus, pourquoi les mobilités et la gestion de l'eau ne sont pas associées au développement durable ? Une fois de plus votre découpage semble peu cohérent...

Ainsi, pouvez vous nous préciser votre définition du Développement Durable ?

On a bien noté que la réhabilitation du Château Louis XI était une priorité et nous aurions vivement souhaité qu'il en soit de même pour la réhabilitation de l'Ecole Publique...Ce n'est pas le cas.

D'ailleurs, on a beau chercher, l'école publique est la grande absente de votre organisation. Pourtant c'est une compétence pleine et entière de la commune avec les bâtiments, le fonctionnement et les personnels municipaux qui interviennent.

Pas de trace ... Le mot Education n'est pas une compétence municipale, c'est un ministère, le terme scolaire est bien mieux adapté à la situation

Nous espérons et nous serons vigilants à ce que l'école publique soit en position centrale durant ce mandat, car elle doit être une priorité.